

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÔET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Projet d'aménagement du parc de l'hôtel de ville - Lancement de la déclaration d'utilité publique

Depuis la création de la ZAC en 2006, la Ville de Cenon envisage de créer une liaison verte entre le haut et le bas-Cenon, permettant de relier le site de l'Hôtel de Ville au Parc Palmer. Ainsi, dans sa recherche de maîtrise foncière, la Ville a progressivement acquis les biens nécessaires à la réalisation de ce projet.

A ce jour, seule la parcelle AY181, au 11-13 avenue Carnot (Propriété de l'indivision RODRIGUES) reste à acquérir pour permettre la réalisation du projet.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de la



Cette parcelle fait également partie de l'emplacement réservé prévu au règlement du PLU entré en vigueur en janvier 2020.

Monsieur le Maire s'est entretenu en mars 2019 avec Monsieur RODRIGUES pour lui exprimer le souhait de la Ville d'acquérir la propriété de l'indivision. Monsieur RODRIGUES a accepté le principe d'une cession. Dans ce sens, un avis domanial a été demandé ayant conclu en avril 2019 à une estimation de la valeur vénale de la propriété de 123 000 €. Entre mai 2019 et mai 2021, la Ville de Cenon a fait plusieurs propositions à Monsieur RODRIGUES. En juillet 2021, Monsieur RODRIGUES fait part du refus de l'indivision, considérant que les offres financières n'étaient pas satisfaisantes.

Les tentatives de négociations amiables menées auprès de l'indivision RODRIGUES depuis plus de deux ans ont échoué.

Compte tenu de l'échec des négociations amiables, la Ville de Cenon souhaite engager une procédure conjointe d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire sur le périmètre du projet de liaison verte, afin de permettre, le cas échéant, de procéder aux acquisitions par voie d'expropriation.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la réalisation de ce projet débute par une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique obligatoire et destinée à informer le public.

Référence cadastrale	Adresse	Propriétaire	Superficie
AY181	11-13 avenue Carnot, Cenon	Indivision RODRIGUES	521m ²

La Ville de Cenon est responsable de l'organisation de l'enquête publique à savoir : l'ouverture de l'enquête, la publicité, le dossier soumis à enquête, la durée et le lieu de l'enquête, l'indemnisation du commissaire enquêteur, le déroulement et les conclusions de l'enquête.

Le lancement de cette procédure ne remet pas en cause les négociations amiables en cours sur ce périmètre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-104

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
28 voix pour
1 abstention
6 voix contre

Approuve le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet de liaison verte entre le bas et le haut Cenon ;
Sollicite de la Préfète l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet de liaison verte entre le bas et le haut Cenon, et de l'enquête parcellaire ;
Sollicite de la Préfète l'engagement d'une procédure d'expropriation ;
Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette procédure de déclaration d'utilité publique du projet en vue des acquisitions nécessaires par voie d'expropriation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Publication : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.